

Les actes notariés : source généalogique privilégiée

Au mois d'octobre, j'ai décidé de travailler sur ma branche paternelle pour essayer de compléter les travaux de mon frère aîné André.

Cette branche a ses origines dans l'Aveyron, les gorges du Tarn, communes de Aguessac, Compeyre, Rivière sur Tarn, Mostuejoul, La Cresse, Verrieres, Peyreleau, et les hameaux de Peyrelade, Boyne etc...

L'ancêtre le plus ancien connu est :

Jean ALMERAS, qui épouse **Jeanne BRUN** à Millau le 27/08/1679.

Il est fils de feu **Jean ALMERAS** et de **Jeanne BOUSQUETTE** de Rivière (sur Tarn)

MCG Gometz le Châtel 2020 atelier de généalogie Paul ALMERAS

Les actes notariés : source généalogique privilégiée

À défaut de registres paroissiaux, j'ai commencé à compulser les registres des minutes des notaires de la région, en commençant par les rubriques lorsqu'elles existent, mis en ligne par les Archives Départementales de l'Aveyron.

- Dans la rubrique de Me Jean JAOUL, notaire de Compeyre, j'ai trouvé ceci :
- Archives Départementales de l'Aveyron

Registre en ligne cote 3E9567 / MN118481

Soubz affirm baillo par les loys de France
bonifony & francois hugla fe ^cmy.
Aur assosion de aquies bonifony & Jean palhass

Deffois & baillo post de dorch fait par Jcay
almeiac au moys d'ay d'auris prature fe ^cby.

Quintain fait par Jcay figuret abrutty
Andogiv fe ^cby.

Deffois pour Jcay almeiac contre Jcay mougnehou
fe ^cby.

Deffois pour le seigneur de Sabancie contre Jcay
Vinc de d'ingnie fe ^cby.

Soubz affirm baillo par le seigneur de Cilla
a Jcay molherat fe ^cix.

Deffois de prature fait par astringue
fabw a francois mawz fe ^cix.

Quintain de baillo fait par le seigneur de l'amao
cot que au seigneur atemand fe ^cix.

Les actes notariés : source généalogique privilégiée

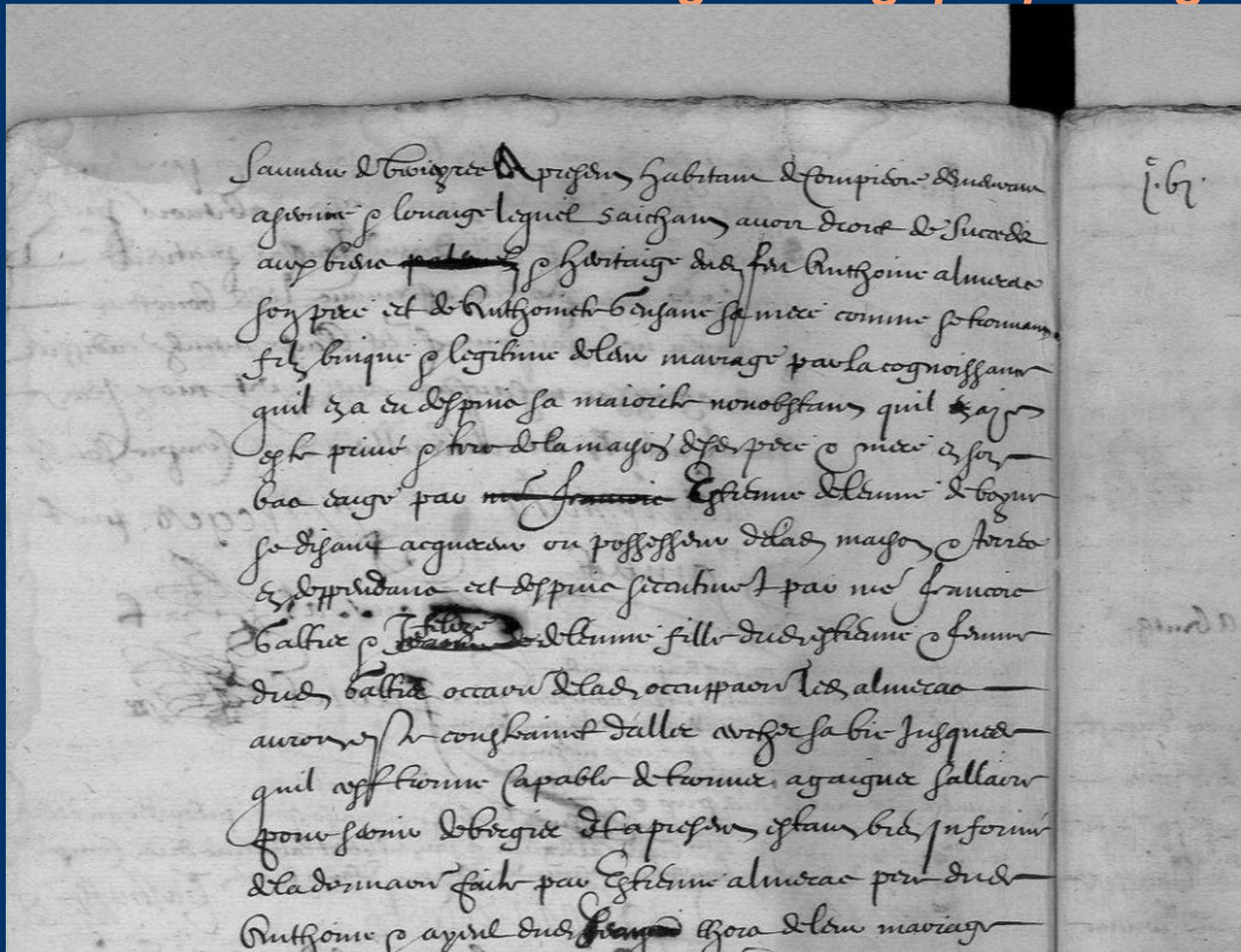
Nous allons lire cet acte et ensuite je vous expliquerai l'histoire et détaillerai les trouvailles généalogiques.

Les actes notariés : source généalogique privilégiée

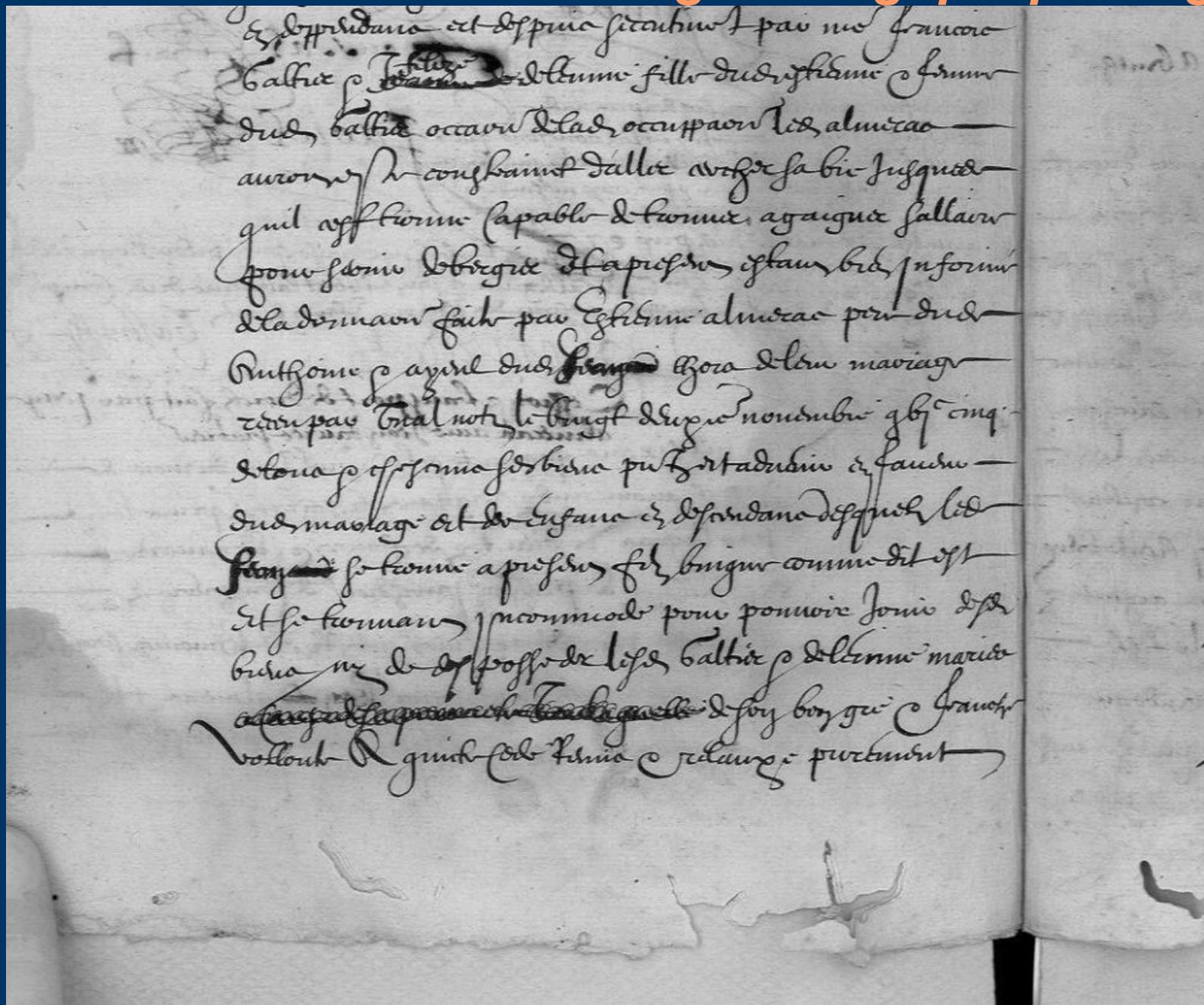
- L'acte au folio 105 commence ainsi :

... au folio 105 commence ainsi :
Cesoy transport de droits fait par Jean
almeira au Roy d'Espagne
le an mil six ans quarante le dix jour du mois de
Aoust au lieu de Madrid sous le sceau de la Cour
par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre
Au village de Palencia juridiction de Compiègne
Rondegne par devant moy notaire et lesdits soubssignés
sont présents en la personne de Jean d'Almeira fils
de Antoine du masage de l'habitation de la paroisse Saint

Les actes notariés : source généalogique privilégiée



Les actes notariés : source généalogique privilégiée



Les actes notariés : source généalogique privilégiée

- La lecture de cet acte nous apprend :
- Que ledit Jean ALMERAS est né à Verrières hameau (mas) de L'intrade, paroisse St Sauveur, et réside maintenant à Compeyre comme berger.
- Il est fils unique majeur de feu Anthoine ALMERAS et Anthoinette GINSANE
- Les parents ont contracté mariage le 22/11/1605, contrat reçu par Me UNAL.
- Son aieul se nommait Estienne ALMERAS, dudit L'intrade.
- Il ne possède aucun patrimoine et vend ses droits potentiels pour 200 Lt à un praticien nommé Jean DAURES.

Les actes notariés : source généalogique privilégiée

- Il ne me reste plus qu'à :
- Trouver le contrat de mariage de Jean ALMERAS avec Jeanne BOUSQUETTE (probablement entre 1650 et 1660, dans la région ou à Millau pour confirmer ou pas que ce Jean ALMERAS est bien le fils unique d'Anthoine (il y a de nombreux autres Jean ALMERAS)).
- Trouver l'acte de mariage de ses éventuels parents (le registre de Me UNAL n'est pas numérisé).
- Conclusion : un simple acte de cession de droits peut permettre de remonter deux générations !